

## Concours 2018

### Parcours « Concepteur - Conceptrice Lumière »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

#### PRE-REQUIS

Les candidat(e)s doivent :

- être âgé(e)s de plus de 18 ans (soit 18 ans révolus au minimum) et de moins de 25 ans (soit 24 ans au maximum) au 1<sup>er</sup> septembre 2018, sans dérogation possible.
- être titulaires du baccalauréat et d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou détenteur/trices de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).
- posséder les connaissances et aptitudes suivantes :
  - Intérêt marqué pour les arts visuels et le spectacle vivant (Toute expérience vécue dans ces domaines est bienvenue).
  - Bonne culture générale et artistique.
  - Goût pour les sciences et techniques, niveau bac souhaité en maths, physique et électricité.

#### Candidat(e)s non ressortissant(e)s de l'Union européenne

Ce concours est également ouvert aux candidat(e)s non ressortissant(e)s des pays de l'Union Européenne et/ou titulaires d'un diplôme étranger obtenu dans un pays extérieur à l'Union Européenne, sous réserve d'être titulaires :

- d'un diplôme de niveau bac+2 ou équivalent à 120 crédits ECTS, transmis impérativement dans une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ;
- et du *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

#### Dérogation

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir les candidat(e)s ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau bac+2, ni de 120 crédits ECTS, mais engagé(e)s dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

#### Commission interne d'examen des candidatures

Seuls les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures sont autorisé(e)s à concourir.

#### Convocation

A compter de fin avril 2018, les candidats autorisés à concourir reçoivent une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidats peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge supérieure.

## EPREUVES

### Admissibilité

- **Admissibilité 1** sur rédaction d'un mémoire d'admissibilité :

---

**Sujet du mémoire d'admissibilité : Toutes les questions doivent être traitées.**

I. Vous vous présenterez en trois images commentées, représentatives de votre goût pour la lumière.

II. Vous réaliserez un dossier d'une dizaine de pages autour de la pièce de Samuel Beckett : *Quad (Quad et autres pièces pour la télévision*, Éditions de Minuit, Paris, 1992), dossier qui comprendra :

1. Une présentation de cette pièce, écrite pour la télévision, et de la façon dont on pourrait l'adapter au théâtre.
2. Une analyse de ce qui vous semble important pour mettre cette pièce en lumière.
3. Des propositions d'ambiances lumineuses.

Ce mémoire d'admissibilité sera réalisé en DAO au format A4, en 3 exemplaires, le/la candidat(e) devra noter sur chacun des exemplaires son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

---

Il est à adresser à l'ENSATT avec les pièces justificatives entre 18 décembre 2017 et le 26 janvier 2018 date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2018 Parcours Concepteur – Conceptrice Lumière»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Ce mémoire d'admissibilité étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du/de la candidat(e) à l'ENSATT.

***Attention : Seuls les mémoires des candidat(e)s régulièrement inscrit(e)s et autorisé(e)s à se présenter seront examinés par le jury. En raison des délais de traitement des inscriptions, la décision de la commission d'examen des candidatures ne pourra pas être notifiée aux candidat(e)s avant l'envoi de cette première épreuve. Il est recommandé aux candidat(e)s d'adresser, autant que possible, leur dossier de recherche avec leur dossier de candidature sans attendre la date limite d'envoi.***

Le jury d'admissibilité se réunira le **26 avril 2018**.

## Admissibilité 2

Les candidat(e)s ayant satisfait à cette épreuve seront convoqué(e)s par courrier postal pour les épreuves suivantes les **22 et 23 mai 2018**. (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*)

- une épreuve écrite d'analyse dramaturgique à partir d'extraits de textes fournis aux candidat(e)s (durée : 1h30) coefficient 1.
  
- une épreuve écrite d'analyse d'un ou de document(s) iconographique(s) ou audiovisuel(s) (durée : 1h30) coefficient 1
  
- une épreuve écrite de culture générale, scientifique et technique (durée : 1h), coefficient 1
  
- une épreuve pratique : épreuve individuelle d'habileté à la résolution d'un problème pratique. Ne nécessite pas de connaissances particulières. Matériel fourni sur place (sur 2 jours) coefficient 2

## Admission

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqué(e)s par affichage à l'Ensatt, à l'épreuve d'admission le **24 mai 2018**

Ils/elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du/de la candidat(e) et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ).

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidat(e)s non admis(es) à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats d'admission figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)

## INSCRIPTIONS

**du 18 décembre 2017 au 26 janvier 2018 (clôture à 17 h, heure de Paris)**

### **Pré-inscription impérative sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)**

- Le/la candidat(e) complète et valide les 4 pages du formulaire d'inscription en ligne jusqu'à ce que son numéro d'inscription s'affiche sur son écran d'ordinateur. Ceci atteste que l'inscription est bien enregistrée.

### **Envoi par courrier du dossier de candidature**

- A compter du 18 décembre 2017 et au plus tard le 26 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi, le/la candidat(e) envoie par courrier les pièces justificatives demandées et son mémoire d'admissibilité à

ENSATT – Bureau des CONCOURS  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

- Tout dossier non conforme sera invalide. Il est conseillé de rassembler tous les documents nécessaires avant de s'inscrire.
- Les droits d'inscription au concours s'élèvent à 86 euros et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s. Ils ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

***Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.***

***Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.***